

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 14/10/2015**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 28 septembre 2015, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis le mercredi 14 octobre 2015 à vingt heures trente minutes sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT, Président.

**Présents :** CHASSOT Bernard, CHATAGNAT André-Gilles, MANTILLERI Eric, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, MESSERLI Florence, CHAINE Aurélien, GALL Lydie, VENANCIO Nathalie.  
Suppléants présents : MENU Jacques, SEBERT Laëtitia, ALBERT Christophe.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :**

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 2 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

● **Personnel : autorisations d'absence pour événements familiaux**

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984, et notamment l'article 59, qui prévoit l'octroi d'autorisations d'absence à l'occasion d'événements familiaux,

Vu l'absence de décret d'application,

Les durées de ces autorisations d'absence doivent être déterminées par le comité syndical.

Monsieur le Président propose de retenir la liste des autorisations d'absence établie par le Centre de Gestion de Haute-Savoie et approuvée par le Comité Technique placé auprès du CDG 74 dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015, soient :

Mariage ou PACS de l'agent : 5 jours\*

Mariage d'un enfant de l'agent : 2 jours\*

Décès, maladie grave du conjoint, du (ou des) enfant(s) : 5 jours\*

Décès, maladie grave des père, mère, frère(s) ou sœur(s) de l'agent : 3 jours\*

Décès des grands-parents et beaux-parents de l'agent : 1 jour\*

\*jours ouvrables auxquels il est possible d'ajouter des délais de route dans la limite de 48 heures en fonction de l'éloignement.

Autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde : 1 fois les obligations de services + 1 jour (par famille et décompte en année civile).

Ces autorisations d'absence seront consenties aux fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide d'appliquer les différentes autorisations d'absence énumérées ci-dessus et validé par le Comité Technique placé auprès du CDG 74 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

● **Modification du règlement des services périscolaires**

Suite à des abus, Monsieur le Président propose de modifier l'article 7 du règlement des services périscolaires et notamment le paragraphe A/ Garderie. Aux vues des retards répétés de certains parents à 18h30, il est proposé de rajouter : « dès le premier retard, un avertissement sera envoyé aux parents. Un deuxième retard entraînera une exclusion de la garderie du soir pendant une semaine. Et un troisième retard entraînera une exclusion définitive de la garderie du soir ». Il propose également de modifier le paragraphe B/ Activités périscolaires afin qu'il reflète la réalité. Après discussion, le comité adopte ces modifications. Un message sera envoyé aux familles afin de les avertir de ces changements.

### ● Bilan de rentrée

La rentrée s'est bien passée. Les trois maires en ont profité pour visiter une classe équipée du nouveau matériel informatique. A ce sujet, une charte informatique a été élaborée et sera proposée à l'équipe enseignante après les vacances de la Toussaint afin de garantir l'utilisation du matériel (aussi bien pour le SIVU que pour l'enseignant).

Le nettoyage des locaux s'est effectué comme d'habitude début juillet avec les ATSEM et les cantonniers des 3 communes.

M. CHAMOSSET fait remarquer que des trous se sont formés sur le parking du Bar à Thym et gênent les chauffeurs de car dans leurs manœuvres. Du gravier sera livré et les cantonniers s'occuperont de l'épandage.

### ● Avancée des travaux

Les trois conseils municipaux ont voté un accord de principe à la poursuite de l'opération. Les travaux se feront bien évidemment par phasage.

Monsieur le Président indique que le projet va prendre un peu de retard car la mairie de Minzier a proposé au CIAS un terrain (à côté de l'école et le Bar à Thym) pouvant accueillir l'EHPAD de Frangy. Cette opération permettrait de mutualiser les coûts d'agrandissement (notamment du restaurant scolaire et du chauffage) avec l'EHPAD. Le CIAS devrait rendre une réponse d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Président propose également aux deux autres Maires de rencontrer M. MONTEIL et Mme DUBY-MULLER afin de leur présenter au préalable le projet d'agrandissement de l'école.

### ● Questions diverses

Décision modificative n° 2 du budget 2015 : Monsieur le Président propose à l'Assemblée les mouvements budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2015 :

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses		Recettes	
Article 022 :	-11 000.00 €		
Article 023 :	+ 11 000.00 €		
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>

#### *Section d'investissement*

Dépenses		Recettes	
Article 2183 :	+ 11 000.00 €	Article 023 :	+ 11 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 11 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 11 000.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget 2015.

Création d'un 3<sup>ème</sup> poste en cuisine : Monsieur le Président explique la nécessité de créer à terme un 3<sup>ème</sup> poste au sein de la cuisine (augmentation des effectifs, amélioration de la qualité des

repas avec plus de transformation de produits, pérennisation du centre aéré pendant les vacances,...). Il indique qu'après renseignements auprès d'une professionnelle, l'intégration d'un 3<sup>e</sup> poste est possible dans la configuration actuelle des locaux en décalant l'horaire de travail (de 6h à 10h30). Afin de garantir cette intégration, l'achat de matériel supplémentaire sera nécessaire : cellule de refroidissement et cellule de maintien au chaud.

Mme VENANCIO demande des informations sur les activités périscolaires en place sur l'école du Triolet. Un tableau récapitulatif des activités et le jour d'intervention sera envoyé aux délégués du SIVU.

SIDEFAGE : M. CHASSOT indique que le SIDEFAGE serait prêt à mettre un container papier à l'école. Le SIVU accepte cette proposition.

M. CHASSOT indique également que le SIDEFAGE va ouvrir aux écoles le CIEL (Centre d'Immersion Éducatif et Ludique). C'est une visite gratuite de la valorisation des déchets ménagers. Le transport serait payé par le SIDEFAGE. Le SIVU proposera cette visite aux enseignants.

La commission communication présente la plaquette qui a été distribuée aux familles la semaine dernière. Elle propose de faire une parution en fin d'année avec les différentes actions du SIVU pendant l'année.

Il sera demandé à LA POSTE de déplacer leur boîte à lettres car elle est vraiment mal positionnée. Le SIVU propose de mettre des boîtes à lettres de différentes couleurs afin de mieux les identifier : école / APE / SIVU / centre de loisirs / appartement.

Une information sera envoyée aux parents afin de leur indiquer qu'il n'est pas obligatoire de donner une boisson sucrée ou aromatisée à leurs enfants quand ils restent en garderie du soir, une simple gourde ou bouteille plastique vide suffit. Le personnel leur remplira d'eau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.